MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN. ARDECHE. DROME. ISERE. LOIRE. RHONE. SAVOIE. HAUTE-SAVOIE

EDITION GRANDES CULTURES

ABONNEMENT ANNUEL : 70 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431 17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

7 Juillet 1983 N° de série continue 21 Bulletin n° 15

PYRALE DU MAÏS

La pyrale du maïs est un ravageur dont l'incidence économique est grande dans notre région. En 1982, favorisé par les hautes températures, cet insecte a provoqué dans la région Rhône-Alpes des dégâts en augmentation par rapport aux années précédentes.

La lutte contre la pyrale repose sur deux techniques complémentaires :

- Broyage et enfouissement profond des cannes à l'automne
- Traitement chimique des larves en juillet

Pour diverses raisons, la lutte est souvent mal réalisée :

- les zones où un traitement est nécessaire ne sont pas assez connues
- le traitement doit être réalisé à une date optimum
- les produits ne doivent pas être utilisés à dose réduite

DANS QUELLES ZONES TRAITER ?

Sur un secteur, le meilleur moyen d'apprécier l'opportunité d'un traitement contre la pyrale consiste à décortiquer à l'automne 25 pieds en divers endroits d'une parcelle non traitée : si on trouve plus d'une chenille en moyenne par canne, les parcelles situées aux alentours l'année suivante devront être traitées. En juin, il est très difficile d'évaluer le risque.

Voici les préconisations générales que l'on peut avancer :

Ain : l'ensemble du département devrait être traité excepté les zones de montagne.

Drôme : la nuisibilité de la pyrale n'est pas encore clairement établie dans la Drôme ; ne pas effectuer de traitements systématiques. Les zones de Romans et du Sud de Valence sont touchées à des degrés divers.

Loire : les traitements sont recommandés dans le secteur de Balbigny où la pyrale a connu une récente et forte progression.

Savoies : le seuil de une chenille par plante est souvent dépassé dans tous les secteurs des Vallées de Savoies.

Isère et Rhône : pour ces départements nous disposons de données plus précises : en effet, une cartographie des infestations de pyrale est réalisée depuis 3 ans par l'ITCF, l'AGPM, les SUAD, le SPV, les coopératives, les négociants et l'enseignement agricole. A l'automne 1982, les cantons dont les parcelles enquêtées ont révélé la présence de plus d'une chenille par plante en moyenne étaient les suivants :

Isère : La Côte St André, Le Grand Lemps, St Etienne de St Geoirs, St Jean de Bournay, La Tour du Pin, La Verpillière, Roybon, Péage de Roussillon, Vienne Sud, Pont en Royan, St Marcellin, Heyrieux

Rhône : Meyzieu, Belleville

N'effectuer un traitement que si on espère un rendement supérieur à 60 qtx.

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N. 477 AD

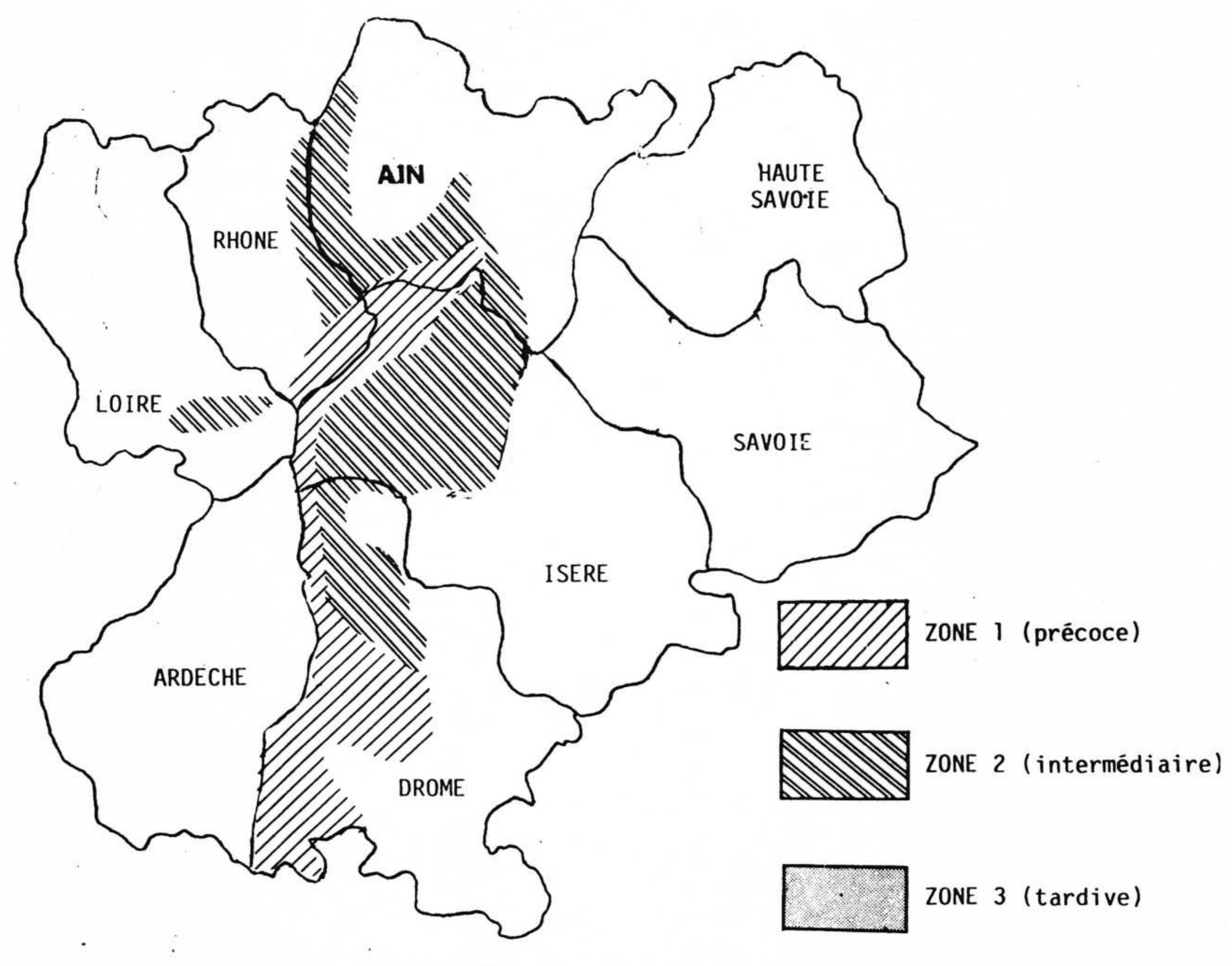
Q U A N D   T R A I T E R ?

Nous vous communiquerons bientôt les dates optimum de traitement. Ces dates sont déterminées à partir des indications fournies par onze élevages, vingt pièges et des observations de pontes répartis dans les différentes zones de notre région.

Le traitement doit être réalisé lorsque les chenilles les plus âgées atteignent 1 cm de long et cherchent à pénétrer dans la tige.

Sur Rhône-Alpes, trois zones de précocités différentes ont été distinguées : elles correspondront chacune à des dates de traitement différentes.

DIFFERENTES ZONES DE PRECOCITE PYRALE MAIS EN REGION RHONE-ALPES



Q U E L   P R O D U I T   U T I L I S E R ?

Parmi les spécialités microgranulées présentant une efficacité satisfaisante nous pouvons citer :

- DURSBAN 1,5 G (Chlorpyriphos-éthyl)
- VOLATON (Phoxime)
- PERTHRINE MG (Perméthrine)
- RIPCORD G (Cyperméthrine)
- DECIS MG (Deltaméthrine)

TOUTES CES SPECIALITES DOIVENT ETRE EPANDUES A RAISON DE 25 KG/HA.

Nous rappelons que l'utilisation de pyréthrinoïdes liquide (DECIS, SUMICIDIN 10), malgré leur bonne efficacité vis-à-vis de la Pyrale, risque de provoquer des pullulations de pucerons.

Cette année, les dates de traitement seront plus tardives que ces dernières années du fait des conditions climatiques de ce printemps.

Nous vous indiquerons les dates d'interventions dans nos prochains Bulletins.

De toutes façons, pour utiliser les produits microgranulés, il faut que le maïs atteigne un développement végétatif suffisant.

Les attaques sont faibles pour l'instant : de nombreuses parcelles ayant une espérance de rendement assez faible, n'envisager un traitement que si on prévoit une récolte supérieure à 60 quintaux.